

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	8 et 9
- votants	13 et 14
- pouvoirs	5

Date de convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 09/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : BLAZY Virginie, SCHMIT Daniel, NONN Alex, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, DE ZORZI Amanda, LOHMANN Etienne, WEBER François

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

Procurations :

- Mme ROTH Lucile a donné procuration à Mme JACOB Martine
- M. RAYMOND Benoît a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine
- M. SCHROEDER Stéphane a donné procuration à M. BOURING Hubert
- M. BRANSTETT Pascal a donné procuration à M. SCHMIT Daniel
- M. JUNG Bernard a donné procuration à M. LOHMANN Etienne

Absentes excusées :

- Mme MALLICK-HODY Nadine
- Mme BLAZY Virginie

Mme BLAZY Virginie sera présente à 18 H 51.

Le quorum étant atteint avec 8 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022
3. Dotation annuelle – Association de l'Ecole Maternelle 1 et 2
4. Dotation annuelle – Association Sportive et Socio-Educative de l'Ecole Primaire
5. Compte-rendu du conseil d'école maternelle en date du 21 octobre 2022
6. Demande de subvention Fanfare
7. Prime de Noël

8. Demande de subvention DETR/DSIL 2023 – Maison des Arts et de la Culture – tranche 3
9. Aide à l'investissement des collectivités locales – Ambition Moselle (2020-2025) et DETR/DSIL (2023) – Aménagement du pôle culturel et touristique
10. Convention de mise à disposition d'un terrain (poste rue de Sarreguemines) – ENEDIS
11. Convention de servitude – rue de Sarreguemines – ENEDIS

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne M. NONN Alex comme secrétaire de séance, assisté de Mme ABELS Manuella.

Résultats des votes : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire lit les différents points du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022. Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 23 mai 2022, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats des votes : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

3. DOTATION ANNUELLE – ASSOCIATION DE L'ECOLE MATERNELLE 1 ET 2

Monsieur BOURING Hubert, Maire, prend la parole car Mme ROTH Lucile est absente.

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Maternelle 1 et 2, suivant le nombre d'élèves. La dotation versée jusqu'à ce jour était de 14,00 € par élève.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'attribuer 14,00 € par élève (soit 14,00 € x 37 élèves = 518,00 €) pour l'année 2023.

Résultats des votes : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

4. DOTATION ANNUELLE – ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIO EDUCATIVE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur BOURING Hubert, Maire, prend la parole.

Comme chaque année, une participation aux frais scolaires est attribuée à l'Ecole Primaire, suivant le nombre d'élèves.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'attribuer 21,00 € par élève (soit 21,00 € x 51 élèves = 1 071,00 €) pour l'année 2023.

Résultats des votes : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

5. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 21 OCTOBRE 2022

Mme BLAZY Virginie est présente à 18 H 51.

Monsieur BOURING Hubert, Maire, donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 21 octobre 2022. Le Conseil Municipal en prend acte.

6. DEMANDE DE SUBVENTION FANFARE

Monsieur BOURING Hubert, Maire, prend la parole. Il lit la lettre de demande de subvention de M. SCHWARTZ Daniel. Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'on leur attribue une subvention pour toutes leurs interventions : le 14 juillet, le marché de Noël.

Suite à une demande de subvention faite par M. SCHWARTZ Daniel, président de la Fanfare St Pierre, Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 550,00 € à la Fanfare St Pierre à l'occasion de la fête de la Ste Cécile le 20 novembre 2022.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

7. PRIME DE NOEL

Le Conseil Municipal décide de verser une prime de fin d'année à chaque employé communal. Elle s'élève à 80 % de 1/12^{ème} de salaire brut annuel. Les jours d'absence pour maladie seront décomptés (1/365^e).

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

8. DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2023 – MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE – TRANCHE 3

Sur le rapport de Monsieur BOURING Hubert, Maire,
Pour mémoire, le montant total des travaux s'élève à 1 615 600,00 € HT.
Les travaux ont démarré le lundi 14 juin 2021.

Plan de financement réactualisé

Montant des travaux HT : **1 615 600,00 €**

	Montant subventionnable	Subvention sollicitée
Subvention DETR/DSIL 35 % (tranche 1)	: 475 000,00 €	166 250,00 € (notifiée)
Subvention DETR/DSIL 35 % (tranche 2)	: 411 800,00 €	144 130,00 € (notifiée)
Subvention DETR/DSIL 30 % (tranche 3)	: 728 800,00 €	218 649,00 € (sollicitée)
Subvention Grand Est	:	100 000,00 € (notifiée)
Subvention Département (Ambition Moselle)	:	275 000,00 € (notifiée)
CASC	:	180 000,00 € (à solliciter)
Autofinancement	:	531 571,00 €

Une demande de subvention DETR/DSIL pour la création de la « Maison des Arts et de la Culture » – tranche 1 a été demandée par délibération en date du 31 août 2020. Le dépôt de dossier en Sous-Préfecture a été fait en date du 31 août 2020.

* Le montant subventionnable des travaux pour la tranche 1 s'élevait à 475 000,00 € HT et une subvention DETR à hauteur de 166 250,00 € nous a été notifiée par arrêté le 30 avril 2021.

* Le montant subventionnable des travaux pour la tranche 2 s'élevait à 411 800,00 € HT et une subvention DETR à hauteur de 144 130,00 € nous a été notifiée par arrêté le 22 mars 2022.

* Le montant subventionnable des travaux pour la tranche 3 s'élève à 728 800,00 €.

Le Conseil Municipal, :

- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 – tranche 3 concernant la création de la « Maison des Arts et de la Culture » pour un montant de 218 649,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

9. AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES – AMBITION MOSELLE (2020-2025) - DETR/DSIL (2023) – AMENAGEMENT DU POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE

Pour accéder à la salle, il faut créer des accès, des parkings et un jardin paysager.

En date du 18.05.2018, le conseil municipal avait attribué la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

L'objectif est de demander une subvention DETR/DSIL et une subvention Ambition Moselle suivant un formulaire unique.

Le projet est inscrit dans le pacte PTRTE.

Ce projet est estimé à 800 000 €.

Le projet sera présenté avec le bureau d'Etudes au conseil municipal.

Montant des travaux : 768 366,05 €

Maîtrise d'œuvre : 5.5 % : 42 260,13 €

Total : 810 626,18 €

Dans le cadre d'Ambition Moselle : 30 % : 243 187,85 €

Etat DETR/DSIL : 40 % : 324 250,47 €

CASC 10 % : 81 062,61 €

Total : 648 500,93 €

Autofinancement: 162 125,25 €

Soit 80 % de subventions

Si cette subvention n'est pas prise en compte, on peut demander éventuellement une subvention à la Région Grand Est et à l'Europe : programme FEADER si cela ne fonctionne pas.

M. LOHMANN dit que le projet s'élevait à 1 600 000 et s'étonne du montant annoncé de 2 400 000,00 €.

Monsieur le Maire lui explique que le coût initialement annoncé de 1 615 600,00 € ne concernait que la construction de la salle. Le coût des aménagements, à savoir la voirie, les parkings et les abords de la salle étant estimé quant à lui à 810 626,18 €.

Il est important d'aménager les espaces autour de la Maison des Arts et de la Culture en vue de créer un lieu de rencontre intergénérationnel permettant à tout à chacun de profiter d'un espace convivial. Cet espace permettra à toutes les générations de se retrouver et sera le trait d'union entre le village historique et le nouveau pôle culturel et touristique avec renforcement de la cohésion sociale par une relance du secteur associatif et du développement culturel.

Renforcer l'attractivité du site pour permettre à chacun de profiter de cette nouvelle zone de développement est l'une des priorités du projet.

L'intérêt communautaire de cet espace aménagé permettra l'amélioration du cadre de vie par un espace respectant et renforçant les normes de développement durable.

Dédié à tous tant aux habitants du village qu'aux habitants de la CASC, ce site sera dédié au bien-être de chacun en adéquation avec une logique de respect de l'environnement et un engagement d'offrir un lieu favorisant la cohésion sociale.

Le conseil municipal a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de « Ambition Moselle 2020-2025 » auprès du Conseil Départemental, au titre de la DETR/DSIL (2023) et au titre de la CASC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement ci-après :

- Montant des travaux HT	:	768 366,05 €
- Maîtrise d'œuvre	:	42 260,13 €
Total subventionnable HT	:	810 626,18 €

- Subvention Ambition Moselle (30 %) : 243 187,85 €
- Subvention DETR/DSIL (40 %) : 324 250,47 €
- Subvention CASC (10 %) : 81 062,61 €
- Autofinancement : 162 125,25 €

- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention :

- au titre «Ambition Moselle 2020-2025 » auprès du Conseil Départemental pour un montant de 243 187,85 €
- au titre de la DETR/DSIL 2023 – pour un montant de 324 250,47 €
- au titre de la CASC pour un montant de 81 062,61 €

- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces différents dossiers.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN (POSTE RUE DE SARREGUEMINES) – ENEDIS

Dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique rue de Sarreguemines à REMELFING concernant le site de la Maison des Arts et de la Culture, il s'avère nécessaire de signer une convention de mise à disposition entre la Commune de Rémelfing et Enedis afin de pouvoir effectuer les différents travaux d'alimentation de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

11. CONVENTION DE SERVITUDE – RUE DE SARREGUEMINES – ENEDIS

Dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique rue de Sarreguemines à REMELFING concernant le site de la Maison des Arts et de la Culture, ENEDIS doit intervenir sur le domaine privé de la commune.

Une convention de servitude entre Enedis et la Commune de Rémelfing doit être signée afin de pouvoir effectuer les travaux d'alimentation de distribution publique d'électricité et pour l'obtention des autorisations de passage en domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude.

Résultats des votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2022

- PREEMPTION

Situation du bien	: Section 10 , parcelle 143/55 - 28 rue des Vergers
Propriétaire	: M. SIMON Jean-Louis et Mme REBMANN Maryse
Acquéreur	: M. JACOB Bryan et Mme MANIAK Johanna
Montant :	: 185 000,00 € dont 3 000,00 € de mobilier

COMMANDES PASSEES

- ADL : maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la Nouvelle Zone Urbaine « dossier Loi sur l'Eau » : 4 000,00 € HT soit 4 800,00 € TTC

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022
3. Dotation annuelle – Association de l'Ecole Maternelle 1 et 2
4. Dotation annuelle – Association Sportive et Socio-Educative de l'Ecole Primaire
5. Compte-rendu du conseil d'école maternelle en date du 21 octobre 2022
6. Demande de subvention Fanfare
7. Prime de Noël
8. Demande de subvention DETR/DSIL 2023 – Maison des Arts et de la Culture – tranche 3
9. Aide à l'investissement des collectivités locales – Ambition Moselle (2020-2025) et DETR/DSIL (2023) – Aménagement du pôle culturel et touristique
10. Convention de mise à disposition d'un terrain (poste rue de Sarreguemines) – ENEDIS
11. Convention de servitude – rue de Sarreguemines – ENEDIS

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 H 30.

Le secrétaire de séance
NONN Alex

Le Maire,
BOURING Hubert